

Zeitschrift:	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Herausgeber:	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
Band:	12 (1960-1963)
Heft:	3
Artikel:	La situation politique de Genève en 1858 : un rapport inédit adressé à Napoléon III
Autor:	Vuilleumier, Marc
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1002563

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SITUATION POLITIQUE DE GENÈVE EN 1858 :
UN RAPPORT INÉDIT ADRESSÉ A NAPOLÉON III
par Marc VUILLEUMIER¹

Les rapports entre Genève et la France de 1848 à 1870 présentent un caractère très particulier. Depuis 1815, la petite république se rattache à la Confédération suisse dont la constitution, adoptée en 1848, remet au pouvoir fédéral tout ce qui concerne les relations extérieures. Cependant Genève n'en conserve pas moins une surprenante indépendance et James Fazy, alors tout puissant, n'hésite pas à s'opposer à Berne et à mener sa propre politique étrangère. Celle-ci n'est pas toujours facile à saisir, car les archives genevoises n'en ont guère conservé les traces. C'est pourquoi il nous a semblé intéressant de publier ici un rapport inédit sur la situation de Genève en 1858, adressé à Napoléon III et rédigé par le baron Tissot qui fut plus tard sous-préfet de Gex².

UNE CURIEUSE CARRIÈRE

Né le 21 juin 1805 à St-Genis-Pouilly, dans le département de l'Ain, à une douzaine de kilomètres de Genève, Louis Philibert Tissot était le fils d'un notable local, qui fut maire de sa commune, de 1791 à sa mort, en 1830. Sa mère, fille d'un procureur du roi à Bourg, était cousine du duc de Bassano, ministre des Affaires étrangères de Napoléon Ier et pair de

¹ Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie le 28 novembre 1963.

² Dans la série des dossiers personnels de l'administration préfectorale, Tissot, malgré sa brève carrière, possède un dossier particulièrement volumineux : Archives nationales, Paris, F1B1 174, d. 8.

France sous la Monarchie de Juillet, dont le fils, Grand Chambellan de Napoléon III, sera, nous le verrons, le protecteur de Tissot. Un frère aîné mourut à Waterloo, âgé de 17 ans, tandis qu'un oncle Tissot achevait une brillante carrière militaire qui l'avait fait général et baron d'Empire, grade et titre qu'il saura conserver sous la Restauration.

Succédant à son père, Tissot devient maire de St-Genis en 1830 puis, l'année suivante, membre du conseil d'arrondissement et enfin du conseil général de l'Ain.

Propriétaire, il s'intéresse à l'amélioration de la race chevaline, exploite des moulins qui sont, à son dire, les plus grands du département et introduit la première machine écossaise à battre les blés. Il est encore maître de poste et, pendant un certain temps, il s'occupe également de la fabrication des verres de montres, « industrie que j'ai dû abandonner à cause de la multiplicité de mes occupations, mais qui est restée », écrit-il, en 1839, dans la supplique qu'il adresse à Louis-Philippe, vainement d'ailleurs, pour obtenir la Légion d'honneur.

La crise des années 1846 à 1848 porte un coup sérieux à ses affaires, ce qui ne l'empêche pourtant pas de jouer un certain rôle politique. Voici en quels termes il résume son activité pendant la brève durée de la seconde République : « Membre du comité napoléonien en 1848, j'ai concouru de toutes mes forces au succès de la première élévation du Prince Président ; plus tard, correspondant du Comité pour la révision de la Constitution, deux fois j'en ai proposé et fait voter l'adoption par le Conseil général de mon département, puis de nombreuses pétitions rédigées et transportées par moi dans tout l'arrondissement de Gex, sont venues dire à Paris nos opinions napoléoniennes que l'unanimité de nos votes sont [sic] venus confirmer le 2 Décembre »¹. On sait par quels moyens fut obtenue cette « unanimité » au lendemain du coup d'Etat.

Cette activité de Tissot en faveur du futur Napoléon III est confirmée par le préfet de l'Ain qui souligne son dévouement absolu : « M. Tissot a l'honneur d'être connu du Prince Président ; il a dû à l'amitié du Général Dufour, de Genève, d'être

¹ FIB¹ 174, d. 8, lettre du 5 mai 1852.

présenté au Prince, et d'être plusieurs fois admis auprès de lui, lorsqu'il résidait en Suisse ». Et le fonctionnaire de relever la considération dont jouit Tissot, son esprit conciliant ; « son caractère honorable, ajoute-t-il, n'a pas souffert la moindre atteinte de quelques dérangements de fortune, suite d'entreprises et de spéculations que le succès n'a pas couronnées »¹.

Tissot revient à plusieurs reprises sur ses rapports avec le vainqueur du Sonderbund. « En janvier 1849, j'eus l'honneur d'être présenté à l'Empereur par mon ami, M. le Général Dufour... Accompagnant de nouveau le général Dufour, en mai 1852, lors de la distribution des Aigles, il [sic] dit encore à l'Empereur que, membre du Conseil général depuis 20 ans, j'avais proposé dès 1849 le rétablissement de l'Empire et fait voter en 1851 et 1852 la révision de la constitution »².

Le 5 mai 1852, réclamant de nouveau le ruban que lui avait refusé le gouvernement de Louis-Philippe, il le fait « sous le patronnage de M. le Général Dufour, qui veut bien m'honorer de son affectueuse bienveillance, et de la députation de l'Ain ». Mais, malgré la carte du général, le frère de 17 ans mort à Waterloo, le cousinage du duc de Bassano et les services rendus dans l'arrondissement de Gex, notre homme dut patienter jusqu'au 12 janvier 1853, le préfet de l'Ain ayant estimé la décoration prématurée vu l'entrée du candidat dans l'administration³. En effet, un décret du 24 mai 1852 venait de nommer Tissot inspecteur spécial du Ministère de la Police Générale dans la 10^e division militaire (Montpellier), ce qui l'obligea d'abandonner mairie et Conseil général.

¹ FIB1 174, d. 8, lettre du 22 juin 1852.

² *Ibid.*, lettre de Tissot, Paris, 20 avril 1853. En janvier 1849, le général Dufour se trouvait effectivement à Paris et mentionne un Tissot dans une lettre à sa femme (cf. Monique BRIDEL, *Catalogue raisonné de la correspondance familiale du général Dufour*. Genève, 1953, 88 p.).

Aucune correspondance Tissot-Dufour dans les papiers du Général, nous a dit leur détenteur actuel, M. Olivier Reverdin, qui a eu l'extrême obligeance de faire cette recherche. Peut-être pourra-t-on trouver quelques précisions nouvelles sur les rapports entre les deux hommes dans des lettres de tiers, quand cet important fonds sera versé à une institution publique et inventorié.

³ *Ibid.*, lettre du préfet de l'Ain du 22 juin 1852.

Ce Ministère de la Police Générale, créé en janvier 1852, avait pour but de réprimer toute opposition au nouveau régime et contrôlait, pour cela, l'activité des autres ministères et l'ensemble de l'administration. La nouvelle organisation, avec ses douze commissaires spéciaux, dont Tissot, ne tarda pas à entrer en conflit avec l'administration préfectorale et le Ministre de l'Intérieur, ainsi qu'avec celui de la Guerre, dont dépendait la gendarmerie, et qui, tous deux, n'entendaient pas se laisser dépouiller de leurs pouvoirs¹.

Un remaniement du Ministère de la Police Générale en résulta et le décret impérial du 5 mars 1853 supprima les inspecteurs généraux. Pour les remplacer, on créa des commissaires départementaux qui furent placés sous l'autorité des préfets tout en continuant à dépendre de la Police Générale, ce qui ne fit que multiplier les occasions de conflit.

Son emploi supprimé, Tissot ne tarda pas à exercer de nouvelles fonctions : celles de commissaire départemental des Bouches-du-Rhône, à Marseille, où il fut nommé le 30 avril 1853. Mais la petite guerre entre Intérieur et Police Générale se poursuivait à l'avantage du premier ; un décret du 22 mars 1854 abolit les commissaires départementaux sauf à Marseille et dans deux autres grandes villes, où ils subsistèrent jusqu'en 1855.

Tissot ne manquait pas de flair ; il avait vite senti la précarité de sa situation. Aussi, dès novembre 1853, s'efforce-t-il de passer dans l'administration départementale où les carrières sont décidément plus sûres. De nouveau mobilisé, le général Dufour recommande son protégé au Ministre de l'Intérieur pour une place de sous-préfet dans les Bouches-du-Rhône. Le 8 janvier 1855, nouvelle intervention du Général : M. de Crève-cœur, préfet des Bouches-du-Rhône, écrit-il, prendrait volontiers Tissot comme secrétaire général².

Est-ce à cause de la personne et des antécédents du candidat, est-ce en raison de l'hostilité des bureaux de l'Intérieur à l'égard

¹ Sur toutes ces questions, cf. Howard C. PAYNE, « The Origin and Fall of the Fourth French Ministry of Police », in *Research Studies of the State College of Washington*, vol. XXIII, no 1, March 1955, p. 34-49.

² Archives nationales, *ibid.*, lettres de Dufour des 8 novembre 1853 et 8 janvier 1855.

de tout ce qui touchait à l'ancien Ministère de la Police Générale, toujours est-il que Tissot subit un nouvel échec ; après avoir résigné ses fonctions, le 15 octobre 1855, il dut reprendre le chemin de St-Genis, plus démuni que jamais.

Là, il se fit réélire au Conseil général, en 1858, et semble avoir repris son activité de maître de poste. Mais les temps étaient bien changés : l'essor des chemins de fer, la construction de la ligne Lyon-Genève en particulier, tuaient le métier¹.

Aussi, le 23 février 1858, Tissot fait-il une nouvelle démarche ; il aimeraït une préfecture ou la direction d'une grande circonscription de police. Sa requête, appuyée par la députation de l'Ain, fut directement transmise à l'Empereur par les soins du Grand Chambellan, son cousin le duc de Bassano.

ORIGINES ET RAISONS D'UN RAPPORT

C'est sans doute à cette circonstance que nous devons le rapport de Tissot. Napoléon III, on le sait, portait un intérêt tout particulier à la Suisse où il avait passé une partie de son exil. De plus, en ce début de 1858, Genève attirait son attention pour des raisons très précises. A la suite de l'attentat d'Orsini, le 14 janvier 1858, et de la répression draconienne qui l'avait suivi, préfets, sous-préfets, commissaires spéciaux de la frontière, procureurs impériaux, ministre de France à Berne et consul à Genève n'avaient pas manqué d'accuser la Suisse, et plus particulièrement le gouvernement de Fazy. Tous ces fonctionnaires voyaient dans l'asile que la Confédération accordait aux républicains français et italiens, asile dont Orsini lui-même avait bénéficié quelques années auparavant, une véritable complicité de fait. Naturellement la presse les suivit docilement et engagea une véritable campagne sur ce thème.

Les relations franco-suisses devinrent fort tendues et Salignac-Fénelon, le ministre de France à Berne, depuis longtemps fort mal disposé envers Genève — il aurait aimé lui voir subir le sort de Cracovie en 1846 — ne cessait de proposer des mesures vexatoires : envoi de troupes, blocus, etc. A l'entendre,

¹ Archives nationales, *ibid.*, lettre à Napoléon III du 7 mai 1858.

le gouvernement aurait été entièrement dans son droit en occupant la ville sans avertissement pour se faire justice en y arrêtant les réfugiés réputés dangereux. Le préfet de l'Ain, de son côté, se prononçait en faveur d'une démonstration militaire sur la frontière. Quant au gouvernement, pour bien manifester son mécontentement, il avait interdit à ses représentants et à ses fonctionnaires de prendre part à l'inauguration de la ligne de chemin de fer Lyon-Genève¹.

La démarche de Tissot arrivait donc à point et Napoléon III saisit cette occasion pour mettre à contribution un homme dont le dévouement au régime impérial, l'indépendance à l'égard de l'administration et les relations d'affaires et de société avec Genève étaient autant de garanties d'une information sûre et précise.

Dans son texte, Tissot proposait que « la France soit... représentée à Genève par un agent assez bien posé pour qu'il ait crédit et autorité ». Il pensa qu'il ferait fort bien l'affaire et, quelques semaines plus tard, écrivit de nouveau à l'Empereur :

« Sire,

« Dans le rapport que Votre Majesté m'a demandé sur la situation politique de Genève, je disais les raisons qui militent en faveur de la création dans cette ville d'un consulat général.

« Si l'Empereur se décide à cette création, je viens solliciter ces fonctions pour lesquelles j'ai la conviction profonde de pouvoir rendre des services »².

Mais, là encore, déception. Le consul Denoix fut remplacé, mais par un autre consul de carrière : Martial Chevalier³. La diplomatie ne recrute pas ses agents au hasard et la demande

¹ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Correspondance politique, Suisse, vol. 585, dépêches des 18 et 25 janvier 1858, 13 février 1858. On pourrait trouver d'autres dépêches analogues en 1857 déjà. La copie du rapport rédigé par le préfet de l'Ain en date du 2 mars 1858 figure à la suite de la dépêche du 16 mars.

² Archives nationales, *ibid.*, lettre du 7 mai 1858.

³ Sur Chevalier, cf. Paul GUICHONNET, « L'annexion de la Savoie vue du consulat de France à Genève », in *Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Bulletin*, 1959, t. XI, p. 407.

de notre ancien policier et maître de poste fut sans doute rapidement écartée par le Quai d'Orsay, où du reste ce n'étaient pas les candidats qui manquaient.

Finalement Tissot dut rabattre fortement de ses prétentions et postuler une modeste sous-préfecture de troisième classe, celle de Gex : « Mais si je fais trève aujourd'hui à un légitime amour propre, c'est que je sais que le siège du plus petit arrondissement de France est voisin de Genève, que je connais par cœur hommes et choses de cette localité, et que dans les circonstances actuelles je puis être là d'une utilité réelle au gouvernement de l'Empereur »¹.

Le duc de Bassano appuya la requête de Tissot, qui s'était rendu à Paris pour la circonstance, et James Fazy, venu lui aussi dans la capitale française pour l'affaire de Savoie, est peut-être intervenu en sa faveur².

Nommé le 11 juin 1860, Tissot prit possession de son poste le 25 et resta en charge jusqu'au 24 mai 1867, date de sa mise en non activité pour raisons de santé. Il mourut chez lui, à St-Genis-Pouilly, le 20 octobre 1868³.

UN MÉMOIRE ORIGINAL

Sa partie historique, si elle n'est pas très originale, nous montre que son auteur était au courant de l'histoire genevoise. L'avait-il étudiée dans le livre de Gaullieur, paru deux ans auparavant, ou dans d'autres travaux de l'époque, ceux de J. A. Galiffe par exemple ? Impossible de le dire avec certitude, mais nous ne croyons pas que Tissot ait beaucoup compulsé les ouvrages historiques : il n'était pas homme à cela. « Peu instruit, n'a pas de connaissances spéciales », dira de lui un de

¹ Archives nationales, *ibid.*, lettre de Tissot, Paris, 18 mai 1860.

² C'est ce qui semble ressortir de deux lettres que Tissot lui adressa, l'une le 20 mars 1860 et l'autre quelque temps plus tard, à une date non précisée (Bibliothèque publique et universitaire de Genève (B.P.U.), Fondation Fazy). Mais leurs allusions sont loin d'être claires, bien que Tissot écrive, dans la seconde : « Enfin, mon cher Président, je me confie à votre vieille amitié pour me débarquer au port ».

³ Nous nous proposons d'étudier ailleurs l'activité de ce sous-préfet à la carrière peu banale.

ses chefs, trois ans plus tard. « Les divers emplois et positions qu'il a occupés lui ont donné le moyen d'acquérir certaines notions sur beaucoup de choses, mais il n'a rien approfondi et l'instruction première lui manque. Il a de l'esprit naturel, et chez lui l'habitude des affaires supplée au défaut d'études et de connaissances. Il s'exprime passablement, écrit médiocrement... Il est peu habitué à son travail et n'aime pas à s'occuper dans son cabinet »¹.

Aussi, plutôt que dans les livres, c'est par ses relations personnelles que Tissot a dû glaner ses quelques notions historiques ; James Fazy, le général Dufour, l'historien J. A. Galiffe qu'il connaît personnellement² lui en auront fourni la matière, au hasard de la conversation. Pour le XIX^e siècle, il peut faire appel à ses souvenirs ; là, ses jugements sont souvent influencés par James Fazy. Les rapports entre les deux hommes, nous le savons, étaient beaucoup plus fréquents et amicaux que ne le laisseraient supposer les quatre lettres de Tissot à Fazy qui ont été conservées³.

D'ailleurs, son interprétation des événements est loin d'être inexacte. Tout au plus pourrait-on faire des réserves sur la différence qu'il établit entre le « régime Demole », assimilé à celui de la bourgeoisie moyenne, et le régime antérieur à la révolution de 1841, qui est celui de la haute bourgeoisie. Entre les deux, il ne nous semble pas qu'il y ait existé une telle différence sociale ; l'un est bien la continuation de l'autre, malgré la nouvelle constitution de 1842.

D'autre part, l'accent mis sur la question catholique l'amène à passer un peu rapidement sur le désir d'expansion économique, d'agrandissement urbain et de développement industriel auquel s'opposaient les anciennes fortifications que voulaient maintenir

¹ Archives nationales, *ibid.*, rapport du préfet de l'Ain, 12 février 1861.

² Bibliothèque publique et universitaire, Genève, Archives Galiffe, ms. 2753, f. 72, lettre de Tissot à J. A. Galiffe, datée de St-Genis, le 15 avril 1834. La fille de l'historien se trouvait à Lyon et Tissot le rassure en lui transmettant les dernières nouvelles qu'il vient de recevoir et qui lui annoncent l'écrasement de l'insurrection républicaine.

³ B.P.U., Fondation Fazy. Outre les deux lettres de 1860 citées plus haut, on y trouve une invitation du 11 février 1847 : « nous philosophrons entre le bourgogne et le champagne », et une autre lettre du 4 mai 1848.

les conservateurs. Ces aspirations, exploitées fort habilement par Fazy et les radicaux auprès de la bourgeoisie industrielle et de la population ouvrière de St-Gervais, sont l'une des causes essentielles des révoltes de 1841 et 1846.

Le jugement favorable que Tissot porte sur l'œuvre de Fazy est parfaitement justifié. L'opposition du *leader* radical au socialisme, son attitude ambiguë envers les réfugiés, la contradiction entre sa politique de 1847-1848, où il préconisait un pouvoir fédéral fort, et celle qu'il pratique à partir de 1849, en s'opposant au Conseil fédéral au nom de l'autonomie cantonale, tout cela est assez finement relevé. Tissot le montre clairement : il ne s'agissait pas tellement, pour Fazy, de protéger les réfugiés que de prévenir les attaques de ses propres troupes qui sympathisaient avec les proscrits. Contrairement à l'esprit et à la lettre de la constitution fédérale de 1848, le chef radical entendait régler directement ses litiges avec la France, sans passer par Berne. C'est dans cette intention qu'il se rendit à Paris, en avril 1858. Le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères, le confirme : « L'Empereur a bien voulu accorder une audience à M. Fazy », écrit-il au représentant de la France à Berne, le 23 avril 1858. « Vous savez que ce personnage fait profession en toute occasion d'un dévouement illimité pour la personne de Sa Majesté, et cette circonstance explique suffisamment la faveur dont il vient d'être l'objet.

« Je l'ai moi-même reçu d'après le désir qu'il en avait exprimé, et l'entretien que nous avons eu ensemble s'est naturellement porté sur la question des réfugiés de Genève. M. Fazy n'a pas manqué de prétendre qu'il était particulièrement désobligeant pour lui que le gouvernement de l'Empereur, au lieu de s'adresser au Conseil d'Etat de Genève, eût recours au gouvernement fédéral et réclamé son intervention dans une affaire qui aurait pu être réglée par l'autorité cantonale. J'ai rappelé à M. Fazy que le Conseil fédéral étant chargé des relations diplomatiques de la Confédération, c'était à lui que nous avions dû porter notre réclamation ; j'ai ajouté qu'il y avait pour l'administration cantonale dont il était le chef un moyen bien simple d'empêcher notre recours à Berne, que c'était de rendre nos plaintes inutiles en s'appliquant à faire disparaître les trop justes sujets de griefs

provenant de la présence et de la conduite des réfugiés à Genève »¹.

Autre confirmation : celle de Néel, le prédécesseur de Tissot à la sous-préfecture de Gex, auquel Fazy s'était confié avant son départ pour Paris : « Si l'on s'était adressé directement au canton, il eût satisfait au désir de la France sans éclat et beaucoup plus efficacement que ne peut le faire la Confédération. Sur une pareille question il convenait en effet de ne pas éveiller l'opinion publique. Dans un pays où elle règne, les autorités perdent leur liberté d'action »².

Les prétentions de Fazy à traiter directement avec l'étranger s'étaient ébruitées depuis longtemps. C'est à elles qu'il faut attribuer une grande part de la défiance que rencontrait sa politique sur le plan fédéral, même dans le camp radical. Défiance d'autant plus grande que l'on redoutait les visées expansionnistes du second Empire et que Fazy, en affaiblissant les liens de Genève avec la Confédération, était volontiers soupçonné de préparer le terrain à une future annexion.

Ces craintes d'ailleurs n'étaient pas toujours aussi chimériques que l'on serait tenté de le croire aujourd'hui. On ne saura sans doute jamais si Napoléon III avait réellement des visées sur notre ville, mais ce qui est certain, c'est que nombreux étaient ses fonctionnaires et ses représentants à envisager une telle annexion et à rechercher les moyens de la faciliter. Leurs plans n'ont jamais reçu d'approbation officielle mais n'ont pas été désavoués. Sans être à l'ordre du jour, la Genève préfecture du Léman faisait partie de leurs perspectives.

Tous relèvent, comme Tissot, que « le parti catholique est déjà le parti français ». A l'appui de cette opinion, ils avancent la faveur avec laquelle le catholicisme genevois avait accueilli le coup d'Etat du 2 Décembre 1851, sa sympathie pour Napoléon III, le sauveur de l'Ordre, de la Société et de la Religion, et enfin sa composition sociale. En effet, il était formé d'éléments d'origine étrangère : les populations des anciennes communes françaises

¹ Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Corr. polit., Suisse, vol. 585, Walewski à Salignac-Fénelon, Paris, 23 avril 1858.

² Archives départementales de l'Ain, 8 M 17, lettre du sous-préfet de Gex, 12 mai 1858.

et sardes rattachées en 1815 et 1816 et l'immigration, savoyarde surtout. Grâce à celle-ci, le nombre des catholiques augmentait beaucoup plus rapidement que celui des protestants. Si le canton comptait, en 1832, 31.284 protestants et 19.760 catholiques, en moins de trente ans la majorité était renversée et, en 1860, ces chiffres étaient respectivement de 40.727 et 42.618¹. Enfin, les fonctionnaires impériaux fondaient beaucoup d'espoirs sur le clergé dont une forte proportion était de nationalité française².

Le mémoire de Tissot aboutit au Ministère des Affaires étrangères dans les archives duquel il fut classé³. Il n'est pas de la main de son auteur, qui avait une très vilaine écriture. Nous le publions avec quelques retouches dans la ponctuation et l'orthographe.

Sire,

Le rapport sur la situation politique de Genève que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté exige que je touche aux temps antérieurs pour être complet. Je le ferai rapidement.

Amédée VIII, duc de Savoie puis pape sous le nom de Félix V, disait de Genève : *Gentes semper nova petentes*.

De nos jours, ce portrait est encore fidèle. La situation de Genève, aux portes de la France, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie ; l'esprit de ses institutions, ses luttes religieuses ou civiles y ont attiré à toutes les époques les réfugiés de tous les pays. Les guerres des Républiques italiennes, le schisme de Luther et Calvin, les dragonnades des Cévennes, la révocation de l'Edit de Nantes, ont eu leurs vaincus ou leurs mécontents, qui de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, se sont successivement retirés à Genève comme dans une patrie nouvelle. Ces éléments divers expliquent le caractère agité ou frondeur qu'a dû conserver sa population.

En rappelant brièvement les dissensions intestines entre les Magnifiques et les Bourgeois, luttes auxquelles elle fut livrée dans le siècle dernier et qui ont motivé à diverses reprises l'intervention

¹ François RUCHON, *Histoire politique de Genève, 1813-1907*, Genève, 1953, t. II, p. 127.

² Nous nous proposons de revenir sur ce sujet et de déterminer dans quelle mesure le clergé genevois s'est montré disposé à favoriser ces efforts.

³ Mémoires et Documents, Suisse, vol. 87, f. 307-318.

de ses voisins, les excès qu'y commit en 1793 le parti ultradémocratique fomenté par la Révolution française, enfin sa réunion à la France sous le nom de Département du Léman et la résistance passive de l'esprit genevois sous la main puissante de l'Empereur, nous arrivons aux années 1814 et 1815 qui furent pour cette République une nouvelle ère.

La chute de la domination française y fut hâtée dès la première apparition des troupes coalisées par les anciens Genevois qui s'empressèrent de reprendre les formes oligarchiques du siècle dernier, et même les titres de *Magnifiques et très honorés Seigneurs* tombés en désuétude.

Cette oligarchie fit deux fautes qui ont décidé de sa chute, et que nous rappelons ici parce que la conséquence de l'une d'elles au moins s'étendra sur l'avenir ; elle usa de son influence auprès du Congrès de Vienne pour arrondir ce canton aux dépens de la France et de la Savoie. Elle obtint l'adjonction de communes catholiques françaises et sardes dont la population devait changer dans une proportion notable et aujourd'hui croissante, sous le rapport religieux, les éléments de la population de la République qui se glorifiait jadis du titre de Rome protestante.

L'aristocratie genevoise oublia aussi que ce peuple avait vécu longtemps sous un régime d'égale admissibilité aux emplois, et que tout privilège contraire est devenu blessant. Or la modicité des rétributions qu'elle affecta aux fonctions publiques en garantissait l'apanage aux familles riches ; et cette aristocratie close blessa la Bourgeoisie. Aussi malgré l'honnêteté remarquable de cette administration, sa composition exclusive, l'orgueil naturellement attribué à des positions héréditaires la firent attaquer par le libéralisme d'abord, de 1824 à 1830, et par le radicalisme ensuite. Monsieur Rigaud, Monsieur le Général Dufour ont été les représentants du premier esprit, Monsieur James Fazy est la plus haute personnification du second¹.

Je joins ici, comme une digression utile, quelques mots sur les hommes et événements de 1830 à 1858 que Votre Majesté pourra lire ou supprimer.

La famille de Monsieur Fazy était venue s'établir à Genève vers le XVI^e siècle comme celle des Calandrini, Turretini, Micheli etc.

¹ Jean-Jacques Rigaud (1785-1854) est le grand homme d'Etat genevois de la première moitié du XIX^e siècle. Conservateur libéral, il sut, après 1830, faire évoluer le régime de la Restauration par sa politique de « progrès graduel » et éviter ainsi à son canton les secousses de la Régénération. Mais il ne pourra empêcher la révolution de 1841 et il abandonnera ses charges en 1844. Pour plus de détails sur l'histoire genevoise du XIX^e siècle, on se reporterà à François RUCHON, *op. cit.*, et à l'*Histoire de Genève de 1798 à 1931*, publiée par la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, Genève 1956.

que les guerres des Républiques italiennes avaient forcées de chercher un refuge à l'étranger ; toutes avaient fait le commerce¹.

L'aïeul de Monsieur Fazy fut l'associé du père de Casimir Périer pour la fabrication des toiles peintes à Vizille dans le vieux château Lesdiguières, d'où partit le premier cri de réforme et de réunion des Etats Généraux².

Après la dissolution de cette association qui enrichit ces industriels, Monsieur Fazy vint établir à Genève une manufacture de toiles peintes dite des Bergues, remplacée aujourd'hui par le quartier neuf qui porte ce nom³. Son fils continua le commerce ; le second fils de celui-ci est le Président du Conseil d'Etat actuel.

Monsieur James Fazy débuta dans le bureau d'un agent de change, passa de là dans le journalisme, fut, en 1830, un des rédacteurs et des signataires de la protestation qui donna à Paris le signal de la Révolution de Juillet, continua dans le journal *La Tribune* une opposition républicaine qui lui attira plusieurs condamnations, et échappa à la captivité par l'intervention bienveillante de Casimir Périer qui, sur son engagement de quitter la France, lui fit accorder la remise des peines encourues⁴. C'était donner en même temps un organisateur et un chef à l'opposition à Genève où il rentra après

¹ Erreur de Tissot : ce n'est pas au XVI^e siècle mais à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes que la famille Fazy est venue à Genève où elle obtint ses lettres d'habitation en 1702. Jean-Salomon Fazy acquit la bourgeoisie en 1735. Voir *Les Mémoires de James Fazy, homme d'Etat genevois (1794-1878)*, publiés avec une introduction et des notes par François RUCHON, Genève 1947, p. 19 et 231 ainsi que Henri FAZY, *James Fazy, sa vie et son œuvre*, Genève-Bâle 1887, p. 1.

² En effet, en 1775, une association fut conclue entre Jean-Louis Fazy (1732-1803), le grand-père de James, et Claude Périer (1742-1801), le père du ministre de Louis-Philippe, qui avait ouvert une fabrique d'indiennes dans une partie de son château de Vizille, château qui deviendra célèbre par la réunion qu'y tinrent les Etats généraux du Dauphiné en 1788 : cf. Pierre LÉON, *La naissance de la grande industrie en Dauphiné (fin du XVII^e siècle-1869)*, Paris-Gap 1954, t. I, p. 270.

Dans ses *Mémoires*, James Fazy attribue à son père, Jean-Samuel Fazy (1765-1843), la fondation de la manufacture de Vizille, en association avec Claude Périer (*op. cit.* p. 54). Cette erreur pourrait s'expliquer par le fait que Jean-Samuel, lorsqu'il fut en âge de s'occuper des affaires, fut peut-être chargé par son père de le représenter dans celles de la fabrique de Vizille.

³ Erreur de Tissot ; la fabrique des Bergues est bien antérieure à l'association Fazy-Périer.

⁴ Le titre du journal de Fazy était *La Révolution de 1830*. Ce fut effectivement l'intervention de Casimir Périer qui valut à Fazy d'être gracié : cf. *Mémoires de FAZY*, *op. cit.*, p. 54-55.

un séjour en Angleterre. Monsieur James Fazy se fit journaliste dans sa ville natale et devint bientôt membre du Grand Conseil¹.

La population catholique qui réclamait pour elle et pour tous une égalité complète de droits était un élément numérique que l'adjonction des communes nouvelles mettait sous la main de l'opposition et dont Monsieur Fazy s'efforça de s'emparer.

La lutte était ouverte : d'un côté la ville réclamait un accroissement auquel s'opposaient ses anciennes fortifications, d'une inefficacité notoire pour la protéger et d'un entretien dispendieux ; de l'autre, l'Eglise catholique réclamait une succursale. La résistance violente du Conseil d'Etat à l'installation de Monseigneur Marilley comme curé de Genève après la mort de Monsieur Vuarin devint un autre grief².

Enfin l'Union protestante, sorte d'association défensive dont les membres avaient pris l'engagement de ne rien acheter chez les catholiques, de n'employer aucun domestique de cette religion, porta l'irritation au plus haut degré ; c'était traiter les catholiques comme on faisait des Juifs au Moyen Age³.

Ces procédés ne sauvent pas une position : celle des protestants exclusifs et de la haute bourgeoisie représentée par Monsieur Rigaud fut emportée en novembre 1841[1] par un mouvement populaire ; la bourgeoisie moyenne fut représentée par Monsieur Demole⁴ ; mais elle fut bientôt mise en état de siège par Monsieur Fazy qui l'avait aidée à entrer au pouvoir et qu'on avait laissée dehors. Il avait proposé la création d'une banque à Genève. On profita de son absence pour la créer sans lui⁵. Il avait des dettes : on acheta ses créances

¹ Rentré à Genève en 1833, Fazy ne sera élu à la Constituante qu'en décembre 1841 et n'entrera au Grand Conseil qu'en 1842. Mais il n'a pas attendu son élection pour jouer un rôle important dans la lutte politique où il s'est jeté dès son retour.

² Le Conseil d'Etat qui n'avait pas été consulté au sujet du remplacement du curé Vuarin, mort en 1843, refusa de reconnaître son successeur, le curé Marilley. La crise s'acheva deux ans plus tard par l'élévation de Marilley à l'évêché de Lausanne et Genève.

³ L'Union protestante, fondée en 1843, était une association secrète destinée à grouper les protestants pour résister aux progrès du catholicisme. Naturellement l'association ne resta pas longtemps ignorée et provoqua chez les catholiques une très vive irritation qui subsistera de longues années durant et s'accentuera particulièrement pendant les périodes de chômage.

⁴ Jean-Marc Demole (1796-1855) fut la personnalité dirigeante au sein du Conseil d'Etat des années 1843-1846, pendant lesquelles il fut à deux reprises Premier Syndic. Il fut renversé avec ses collègues par la révolution radicale du 7 octobre 1846.

⁵ C'est l'affaire de la Banque de Genève, en 1845, qui s'est déroulée en réalité d'une manière un peu différente : cf. Henri FAZY, *op. cit.*, p. 174-175.

pour le poursuivre. L'hostilité entre le gouvernement de la bourgeoisie et lui était flagrante, lorsque la guerre du Sonderbund lui servit de prétexte pour un nouveau mouvement populaire¹.

Les conservateurs genevois comme ceux de France se prononcèrent contre la guerre par un motif de respect pour la liberté cantonale. Monsieur Fazy profita de la division que causait, parmi les protestants, cette guerre soulevée à propos des établissements de Jésuites, pour opérer dans le canton de Genève un mouvement favorable au radicalisme dont il est resté le chef et le publiciste.

Il avait rêvé une position analogue dans le Conseil fédéral et, plein de cette pensée, il poussa à l'établissement d'une constitution unitaire pour la Suisse. Mais, nommé député à la Diète, il échoua contre l'opposition des anciens cantons et contre les préventions personnelles qu'il rencontrait. Il revint alors s'occuper exclusivement des affaires de Genève, pratiquant, comme président du Conseil d'Etat, et à l'encontre du Conseil fédéral, cette semi-indépendance politique qui est de tradition dans les cantons suisses et qu'il avait tendu à supprimer.

Création d'un hospice cantonal au lieu de l'hôpital exclusif des anciens Genevois, institution d'un asile pour les vieillards et les enfants trouvés, suppression de la caisse de la Société économique genevoise dont la gestion occulte par l'ancienne aristocratie avait un emploi et un caractère exclusifs, création d'une caisse hypothécaire et d'une seconde banque, destruction des fortifications sur l'emplacement desquelles s'élèvent déjà de nombreuses et belles constructions, création d'une seconde église catholique et d'une église anglicane, développement matériel et tolérance libérale, voilà quels ont été les résultats et le caractère de son administration.

Ce sont là des idées gouvernementales contraires au socialisme. Aussi Monsieur Fazy ne se gêne guère pour traiter d'insensés les partisans des idées socialistes. L'antipathie entre eux et lui a été assez tranchée pour que dix mille francs distraits de l'emprunt Mazzini fussent employés à fonder à Genève un journal chargé d'attaquer le président du Conseil d'Etat. Cela a été prouvé lors du décès d'un Monsieur Galeer, premier rédacteur de la feuille dont il s'agit².

¹ Ce ne fut pas la guerre, qui n'éclata qu'un an plus tard, mais l'attitude du gouvernement genevois dans la question du Sonderbund, qui fut à l'origine du mouvement populaire et de la révolution du 7 octobre 1846.

² Albert Galeer (1816-1851) joua un rôle important dans la société du Grütli dont il fut l'animateur et le théoricien. Sa participation au mouvement radical et à la révolution de 1846 lui valurent la bourgeoisie d'honneur de Genève. Élu au Grand Conseil sur la liste radicale, il ne tarda pas à se détacher de Fazy et à entrer en conflit avec lui. Très lié avec les nombreux réfugiés de toutes nations qui vivaient alors à Genève,

Je crois pouvoir dire à Votre Majesté que Monsieur Fazy subit les réfugiés, mais que, loin de les désirer, il serait charmé de les voir partout ailleurs que dans son pays. En voici quelques preuves.

Je connais personnellement Monsieur Fazy ; nos familles ont depuis longtemps des rapports d'intimité ; son aïeul a tenu sur les fonts de baptême mon frère aîné qui a été tué à 17 ans à Waterloo. Mon opinion napoléoniste lui était bien connue ; ma manière différente d'envisager certaines questions n'avait jamais altéré nos relations anciennes.

Quelques jours après l'affaire du Conservatoire à Paris¹, je dînais en tête à tête avec lui à la campagne ; on lui apporta, pendant le repas, une dépêche de Genève, il me demanda la permission de la lire, puis, tout à coup, il la jeta sur la table avec violence, se leva brusquement, marcha avec précipitation dans le salon, puis s'approcha de moi et me dit : lisez. C'était une lettre d'Arago, écrite de Londres, qui lui annonçait que lui, Ledru-Rollin et Boichot allaient se mettre en route pour Genève dans l'espoir d'avoir quelque action sur les frontières². Il répondit immédiatement et devant moi que leur présence à Genève serait un embarras pour son gouvernement, sans utilité aucune pour leurs projets et qu'il les engageait beaucoup à rester où ils étaient.

Cette missive qui n'était pas encourageante changea les projets d'Arago et de Ledru-Rollin ; mais elle se croisa en route avec Boichot qui était parti avant les autres et qui arriva à Genève, au grand

— il avait lui-même pris part à l'insurrection badoise de 1849 —, il reprochait à l'homme d'Etat genevois sa politique hostile à leur égard et aurait voulu que la Suisse soutienne activement les mouvements révolutionnaires en Europe. Après avoir édité l'*Alliance des Peuples*, qui ne compta que trois numéros, Galeer fonda et dirigea le *Citoyen* qui parut à partir du 11 mai 1850 et dont il quitta la rédaction le 26 janvier 1851, peu avant sa mort. Ce dernier journal qui combattit vivement Fazy est celui que semble viser Tissot. Il n'est pas impossible que Mazzini l'ait discrètement financé, grâce à l'argent de l'emprunt national italien, mais nous ignorons tout de la chose. Voir Marcel STEHLI, *Albert Galeer und sein Einfluss auf die Ideengeschichte des schweizerischen Grütlivereins*, Zürich, Diss. 1936.

¹ Il s'agit de la manifestation du 13 juin 1849 contre l'attaque de la République romaine par les troupes françaises. Conduits par les députés de la Montagne, le cortège fut brutallement attaqué et tronçonné par les troupes du général Changarnier. Une partie des manifestants s'était regroupée au Conservatoire des Arts et Métiers où, sous la direction de Ledru-Rollin, un semblant de gouvernement provisoire tenta de s'établir. Pour échapper aux poursuites, beaucoup d'entre eux se réfugièrent à l'étranger, en Suisse notamment.

² Cette lettre ne figure pas parmi celles d'Etienne Arago qui sont conservées à la Fondation Fazy (Bibliothèque publique et universitaire, Genève). Sur les rapports d'Arago et de l'homme d'Etat genevois, cf. J. Cl. FRACHEBOURG, *Etienne Arago et James Fazy*, in *Journal de Genève*, 11 août 1961.

chagrin de Monsieur Fazy qui était trop habile pour ne pas comprendre que de pareils séditieux étaient un embarras pour le gouvernement genevois¹. Toutefois, sa position le forçait, non pas d'accueillir, mais de recevoir ceux qui se présentaient pour demander un asile. Lui-même avait toujours lutté comme publiciste pour que la Suisse fût toujours ouverte aux proscrits de tous les partis. Il ne pouvait pas donner un démenti à lui-même. D'autre part une révolution l'avait élevé au pouvoir, et lors même qu'il eût changé d'avis, il n'avait pas un soldat pour appuyer sa résolution et résister au courant de l'opinion populaire. Il avait dû caresser celle-ci pour arriver à son but, il était donc fatalement obligé de subir ses entraînements irréfléchis et les conséquences de son passé.

Ce que je viens d'avoir l'honneur de dire à Votre Majesté, je le disais déjà en 1853 à Monsieur de Maupas, Ministre de la Police Générale.

En fait, on a exagéré le nombre des réfugiés politiques français à Genève. D'après des rapports que je crois exacts, ils ne sont pas plus de 150 environ²; de ce nombre 15 ou 20 sont dangereux; les autres sont des moutons de Panurge; mais à ces 150 réfugiés politiques vient s'ajouter une masse considérable de faillis, de débiteurs insolubles fuyant leurs créanciers et trouvant plus honorable de se donner l'air d'être proscrits pour leurs opinions que de dire la vérité.

Il y a aussi, et ceux-là sont plus dangereux, les membres de la Société italienne de secours mutuels, *vraie société politique*, quoiqu'on en dise, et organisée en vue d'une révolution italienne ou générale³.

¹ Ledru-Rollin resta à Londres et Etienne Arago ne vint à Genève qu'en 1854, après son expulsion de Belgique et alors que Fazy était écarté du pouvoir pour la durée d'une législature. Boichot, l'un de ces sous-officiers républicains comme il en était apparu à la fin de la Monarchie de Juillet, avait été élu représentant en 1849 et siégeait sur les bancs de la Montagne. Compromis lors du 13 Juin, il dut prendre la fuite. Le 23 août 1849, le Ministre des Affaires étrangères signale sa présence à Genève. Plus tard, il se fixa à Lausanne où il séjournait, avec des interruptions, jusqu'en décembre 1851. Voir Hans BESSLER, *La France et la Suisse de 1848 à 1852*, Paris-Neuchâtel 1930, p. 212-214.

² Le sous-préfet de Gex, Néel, en date du 28 février 1858, dans un rapport qui fut communiqué à l'ambassadeur de France à Berne, estime en effet le nombre de réfugiés français à Genève à environ 150 (Archives du Ministère des Affaires étrangères, Paris, Corr. polit., Suisse, vol. 585, copie du rapport classée à la suite de la dépêche du 16 mars 1858). Comme les papiers du Département de Justice et Police de Genève n'ont jamais été versés aux Archives d'Etat, il est difficile de discuter ces chiffres qui paraissent néanmoins assez vraisemblables.

³ La Société italienne de secours mutuels était dénoncée depuis long-temps par le consul de France et les autorités de la frontière comme organisation révolutionnaire, en relations étroites avec Mazzini et ses partisans. À la suite de l'attentat d'Orsini, le Conseil fédéral exigea du

Français et Italiens, tous sont sous la protection des démocrates genevois. Monsieur Fazy aurait maille à partir avec ceux-ci, s'il sévissait ostensiblement, et comme il ne règne et ne gouverne que par eux, il subit à peu près en ceci leurs exigences.

Il ne faut point que Votre Majesté perde ce point de vue, si elle veut se rendre un compte exact des tergiversations du Président de la République de Genève ; *il n'est pas libre* ; mais certainement aujourd'hui qu'il a pouvoir et fortune, il est au fond *très conservateur*, ne voulant rien compromettre de ce qu'il a et ne demandant pas mieux que de vivre en bonne intelligence avec Votre Majesté dont toujours je lui ai entendu faire l'éloge. *Mais il n'est pas libre*, je le répète.

Permettez-moi, Sire, d'en citer un récent exemple : au banquet offert par le Conseil d'Etat aux administrateurs du chemin de fer, Monsieur Fazy a fait un discours très goûté de *tous*, il a retiré les expressions qui pouvaient avoir blessé notre ambassadeur, parlé de Votre Majesté dans des termes d'une haute convenance, disant la reconnaissance qu'on vous devait, etc. Le Journal de Genève a répété ce discours dans une analyse plutôt affaiblie qu'exagérée ; j'ai envoyé le numéro du journal à Son Excellence Monsieur le Duc de Bassano. Eh bien ! la Revue, journal de Monsieur Fazy, tronque le discours, en omet une partie, pourquoi ? Parce que le soir même et dès que ses paroles ont été connues, il a été appelé *vendu, traître*, et que l'on employait déjà à son égard tout le vocabulaire sottisier du parti¹.

gouvernement genevois sa dissolution et celui-ci, non sans une longue résistance, dut se résoudre à la prononcer. Il semble bien que, malgré les dénégations de Fazy et de ses collègues, cette société ait réellement servi de couverture à des activités révolutionnaires. C'est ce qui nous paraît résulter de la personnalité de certains de ses dirigeants, le chapeleur Zamperini par exemple, en rapport avec tous les réfugiés et qui fut pendant longtemps la cheville ouvrière du Parti d'Action à Genève. Sur ce point, nous ne partageons pas les conclusions de l'étude qui a été consacrée à cette société par Margherita MAUERHOFER, *La Société de secours mutuels à Genève pendant les années 1856-1858 et les réfugiés italiens à Genève pendant la même période*, in *Rassegna storica del Risorgimento*, anno XVI, fasc. X, octobre 1939, p. 3-26.

¹ Le 17 mars 1858, au restaurant du Cercle des Etrangers, dans la maison de Fazy (l'actuel Hôtel de Russie), le Conseil d'Etat offrait un déjeuner aux administrateurs du chemin de fer de Lyon à Genève et à ses invités venus pour l'inauguration de la ligne. A cette occasion Fazy prononça un discours où, après avoir regretté les nuages qui s'étaient élevés entre la France et la Suisse, il déclara, d'après le *Journal de Genève* du 18 mars 1858 : « A cette occasion des paroles un peu vives ont été prononcées par le gouvernement de Genève à l'adresse de la France, mais elles s'expliquent pour ce qu'elles étaient, de la part du gouvernement, le résultat du sentiment de sa complète innocence à l'égard des griefs qui lui étaient imputés ». En effet, dans sa réponse à Berne au sujet des plaintes de la France, le gouvernement genevois ne

Ce fait étant bien établi que Monsieur Fazy n'est pas libre, comment faut-il l'aborder pour en obtenir tout ce que le Gouvernement de Votre Majesté a le droit d'attendre d'un gouvernement ami et voisin ?

Les notes écrites, les notifications diplomatiques, par la voix de l'autorité fédérale, surtout publiées par la presse, auront toujours moins d'accès, souvent moins facile et moins favorable accueil que les communications verbales et directes.

Aussi il me semble que la première condition est que la France soit avant tout représentée à Genève par un agent assez bien posé pour qu'il ait crédit et autorité.

Il convient qu'il ait le pouvoir, tout en restant hiérarchiquement subordonné à l'Ambassadeur à Berne, de traiter directement certaines questions, celle des réfugiés par exemple ; qu'il sache inspirer toute confiance à Monsieur Fazy et que, sans faire avec lui des généralités, il l'aborde nettement avec des faits. « Vous avez chez vous tel réfugié, voilà sa conduite, voyez ce qui est à faire ; ceci se passe entre vous et moi. Ma satisfaction ne consiste pas à proclamer la mesure que je vous demande ni son exécution ; je me borne à des indications ».

Dans ces termes, on obtiendra tout ce qu'on voudra, si, je le répète, l'agent sait inspirer considération et confiance. Toute satisfaction sera donnée à ses indications.

Encore un fait à citer à Votre Majesté. J'eus l'occasion, pendant que j'étais à la tête de la police dans les Bouches-du-Rhône, de venir à Genève. Je fis une visite à Monsieur Fazy, il me confia aussitôt que Mazzini était à Genève, chez Monsieur Vettiner, Président du Conseil administratif, et il me dit combien il serait heureux si la police française pouvait s'en emparer¹.

s'était pas géné pour qualifier les allégations de Salignac-Fénelon, ministre de France à Berne, de mensongères. « Ces paroles qui étaient surtout à l'adresse de M. de Salignac-Fénelon, M. Fazy déclare les retirer. C'est surtout à la bienveillance de l'Empereur que le gouvernement de Genève doit d'avoir pu surmonter les difficultés qui s'opposaient à l'accomplissement de cette grande œuvre dont on fête maintenant l'achèvement ; il a donc à cet égard véritablement mérité les remerciements de la nation genevoise ». La *Revue de Genève* du 18 mars, qui ne faisait du discours de Fazy qu'un bref compte rendu de 11 lignes alors qu'elle consacrait plus d'une colonne à celui de Bartholoni, se bornait à relever qu'il « s'est exprimé en termes chaleureux en faveur des bonnes relations qui, certainement, ne tarderont pas à se rétablir entre le gouvernement français et le Conseil d'Etat de Genève ».

¹ Antoine Charles Vettiner (1818-1866), conseiller municipal, puis conseiller administratif de la Ville de Genève, était effectivement très lié avec Mazzini auquel il donna souvent asile. Son nom revient assez fréquemment dans l'*Epistolario*. Vettiner appartenait à cette catégorie de radicaux qui, brouillés avec Fazy pour divers motifs, dont sa poli-

Si au contraire les communications à lui faire arrivent par l'Ambassade et le Conseil fédéral, les susceptibilités cantonales sont froissées, chaque Etat se disant souverain, le secret est mal gardé, et Monsieur Fazy, voulût-il s'exécuter, ne le pourrait pas, parce qu'il a autour de lui une queue démocratique qui se retourne contre la tête, un passé qu'il ne peut effacer et pas un soldat à sa disposition. Alors arriveront les dénégations, peut-être des promesses, à coup sûr aucune réalisation. Il se pourrait même qu'il répondît, comme il l'a fait dans ces derniers temps, en faisant arrêter des agents secrets de la police française et en les livrant à l'autorité fédérale comme les conspirateurs signalés par le Gouvernement de Votre Majesté¹.

Voilà, ce me semble, ce qui peut aviser au présent. Mais ce n'est pas seulement sur ce point que je me bornerai à attirer l'attention de Votre Majesté. Ses vues pour la dynastie se reportent nécessairement sur l'avenir. Or il y a à Genève un fait dont le développement est digne d'attention, c'est l'accroissement de la population et de l'influence catholiques. Les catholiques forment aujourd'hui un tiers de la population totale de la République : avant peu ils en seront la majorité. Le parti catholique est déjà le parti français. Il doit le devenir bien davantage. Le rétablissement du pape par l'Empereur est pour les catholiques un titre à leurs sympathies, pour les protestants genevois un grief.

tique hostile aux réfugiés, s'étaient alliés aux conservateurs et formaient avec eux le parti dit indépendant.

Les rapports entre James Fazy et Mazzini, d'abord assez cordiaux en 1833, lors de la préparation de l'expédition de Savoie, ne tardèrent pas à se refroidir. Ils se gâtèrent complètement en 1849 et aboutirent en 1854 à une polémique publique entre les deux hommes. Fazy ne se gênait pas pour accuser son adversaire d'activités provocatrices : « en l'empêchant de nuire on l'empêche de donner des prétextes à l'Autriche pour resserrer son despotisme en Lombardie et ailleurs ». Voir *Mémoires de FAZY*, p. 240, note 76.

¹ Le Consul de France s'était plaint au sous-préfet de Gex de l'inefficacité des mesures prises contre les réfugiés, lui déclarant : « Quatre ou cinq réfugiés ont été déjà expédiés à Berne, et dans le nombre Labouret et Fulliet. Or ces hommes sont précisément deux agents de police français et connus pour tels. » Revenant quelque temps plus tard sur ces quatre expulsions, le sous-préfet écrit : « Deux d'entre eux, Fulliet et Labouret étaient des agents de la police secrète... Cochet passait dans le parti pour avoir la même réputation... Joly n'est pas à ranger dans les principaux de la bande. Ces choix sont donc assez étranges et ressemblent fort jusqu'à présent à une mystification ». Archives départementales de l'Ain, 8 M 13, lettres du sous-préfet de Gex des 19 et 26 mars 1858.

Labouret protesta contre les accusations dont il était victime par une lettre au *Journal de Genève* (11 mars 1858) et un procès en diffamation. Etait-il réellement innocent ? S'agissait-il d'une calomnie comme il en naissait souvent dans les rangs de la proscription, calomnie dont se seraient fait l'écho le sous-préfet et le consul ? Nous n'en savons rien, mais il est significatif de voir que ce sont justement les individus soupçonnés d'être des mouchards qui sont expulsés les premiers.

Un agent de France à Genève peut exercer sur l'élément catholique une influence considérable quoique d'abord peu aperçue et y préparer même une action prévoyante. Le clergé prêterait son concours, ce qui est facile à obtenir, mais il faudrait éviter de se laisser dominer par lui, ce qui l'est moins.

Ensuite quelques grandes familles portent une telle haine à Monsieur Fazy et elles éprouvent une telle souffrance morale de leur déchéance actuelle que leurs enfants ne seront pas insensibles à l'espoir d'obtenir un jour une haute position dans un grand pays. Il y a là des éléments qu'il me paraît possible de rallier ; le dénouement alors ne serait pas difficile à prévoir.

Ce sont là pour Genève des idées générales écrites au courant de la plume ; mais la profonde sagacité de Votre Majesté verra le parti que l'on peut en tirer.

Ce travail est écrit sans art, Sire, mais avec une entière vérité par quelqu'un qui sait les hommes et les choses dont il a l'honneur de vous entretenir. Puisse Votre Majesté l'accueillir avec une bienveillante indulgence ; ce sera une bien grande récompense pour un des plus humbles, mais aussi pour l'un de vos plus dévoués serviteurs.

TISSOT

St-Genis-Pouilly, le 30 mars 1858.

P. S. La mesure des passeports a produit un grand émoi en Suisse, il est vrai qu'à Berne elle a été exécutée avec une rigueur sans nom¹

¹ Depuis l'attentat d'Orsini, on exigeait de tous les voyageurs qui pénétraient en France un visa du ministre de France à Berne ou du consul à Genève. Pour l'obtenir, il fallait se présenter personnellement à la chancellerie de la légation ou du consulat, ce qui imposait de gênants et coûteux déplacements. Nombreuses furent les plaintes et les protestations contre ces mesures vexatoires.

